



AGRITEST84

Une expérience grandeur nature



**PROPRIETAIRE PROPOSE TERRES POUR TESTER SON ACTIVITE AGRICOLE
SUR PERNES-LES-FONTAINES (84)**

Propriétaire basé sur Pernes-les-fontaines propose deux parcelles de 6 000 et 4 300 m² sur sa propriété pour un/e porteur/se de projet qui souhaiterait tester son activité en maraîchage - ou autre production végétale qui s'adapterait bien au lieu – dans le cadre de l'Espace Test « Agritest 84 ».

Une expérience
grandeur nature

ESPACE TEST AGRICOLE DE VAUCLUSE

espacetest84@gmail.com

07 82 58 56 89

www.espacetest84.fr

Le propriétaire foncier

Le propriétaire est installé avec sa famille sur un terrain de plus de 2 ha. Sa maison d'habitation et son jardin clôturés portent sur un peu plus d'1 ha et deux parcelles sont non utilisées. Il souhaiterait en faire profiter un/e porteur/se de projet en agriculture.

Il n'est pas issu du milieu agricole mais il est particulièrement sensible aux questions d'alimentation et de production agricole. La mise à disposition de ces terrains lui permettrait de favoriser plus concrètement le développement d'une agriculture en accord avec ses valeurs et, du fait d'une activité agricole sur ses terres, d'entretenir les parcelles pour éviter qu'elles ne deviennent des friches.

Ses attentes :

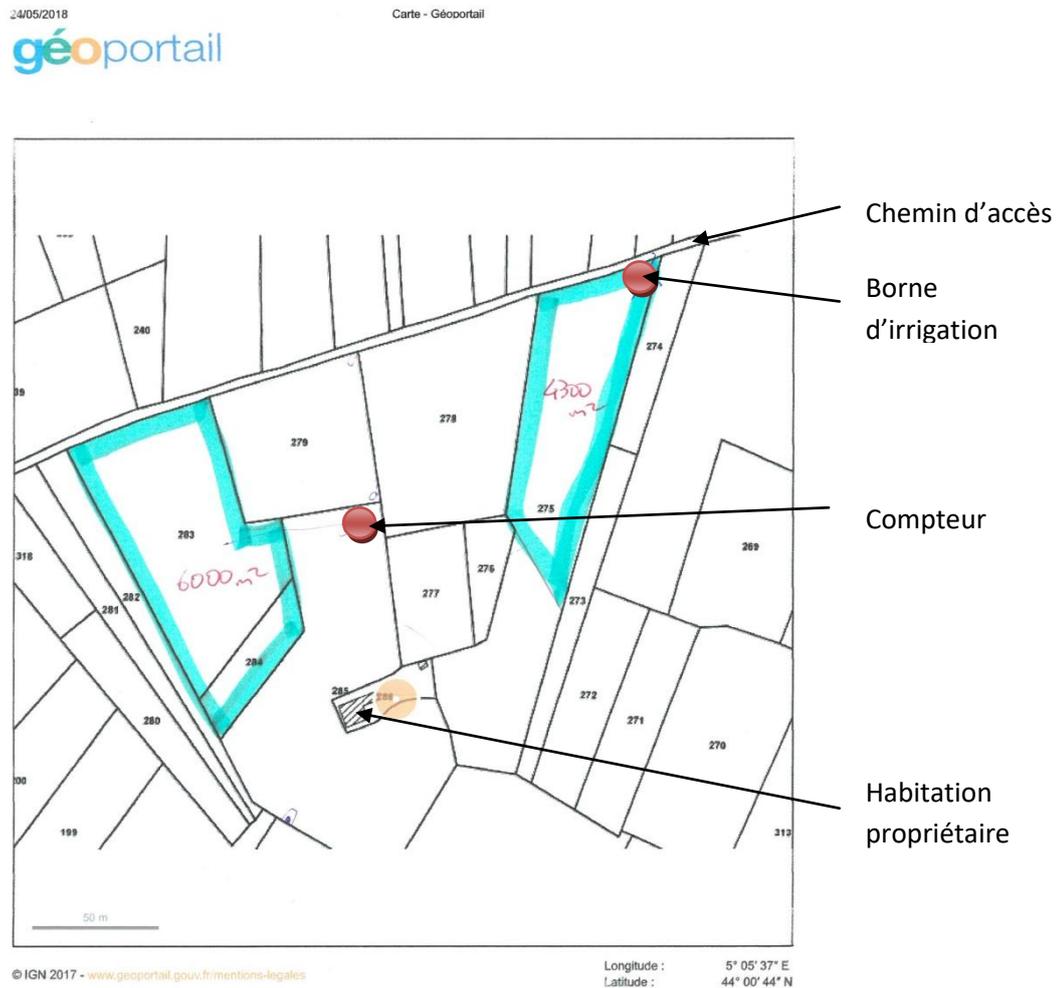
- Productions végétales uniquement (du fait des nuisances que peut causer la production animale et de la proximité de la maison d'habitation)
- Pratiques agricoles remplissant le cahier des charges de l'agriculture biologique (sans exiger du/de la porteur/se de projet qu'il soit labellisé)
- Recherche de quelqu'un d'appliqué pour que ces terrains paraissent globalement entretenus et soignés (éviter qu'ils ne se transforment en friches)
- Possibilité de mettre ces parcelles à disposition d'une ou de plusieurs personnes (couple, associés...)
- Pas de vente directe sur place pour préserver la tranquillité du lieu

Les points à discuter avec le/la porteur/se de projet :

- Participation éventuelle à la plantation de haies en bordure de terrain dans le cas où la labellisation en bio le nécessiterait
- Emplacement et dimension d'éventuelles serres à définir ensemble
- Les terres sont dépourvues de bâtis et il n'y a pas de matériels agricoles. S'il était nécessaire pour le/la porteur/se de projet d'avoir un petit espace de stockage fixe sur place (non démontable) le propriétaire pourrait participer financièrement à sa construction.
- Installation du/des porteurs/euses de projet envisageables après le test en fonction des affinités
- Le propriétaire pourrait être intéressé par les services d'un jardinier sur la partie qu'il habite pour la taille d'oliviers, de vignes, des haies et le débroussaillage. Ce service serait rémunéré.

Description du parcellaire

La propriété est située en zone agricole et borde une petite route communale. Les deux parcelles étant le long de la route, elles disposent de leur propre accès, le reste de la propriété portant sur les parcelles plus au sud. La propriété est dotée de deux accès à l'eau du canal. A proximité plusieurs agriculteurs sont déjà installés (fraises sous tunnels, vignes...). Le micro-climat local est plus sévère (extrêmes de températures) que dans les environs.



Terrain de 6 000 m² sur les parcelles 283/284

- Ancienne truffière, les arbres ont été arrachés puis le champ a été labouré en été 2017. Actuellement en prairie.
- Irrigation : compteur acheminant l'eau du canal sur la propriété à une 30^{taine} de mètres de la parcelle, nécessité de réaliser un raccord pour amener l'eau (eau coupée 3-4 mois pendant l'hiver)



Terrain de 4 300 m² sur la parcelle 275

- Ancienne truffière, les arbres ont été coupés. Actuellement prairie avec des rejets des anciens chênes truffiers d'1,5 m de haut sur des rangées espacées de 4-5 m
- Borne d'irrigation acheminant l'eau du canal sur la parcelle (eau coupée 3-4 mois pendant l'hiver)



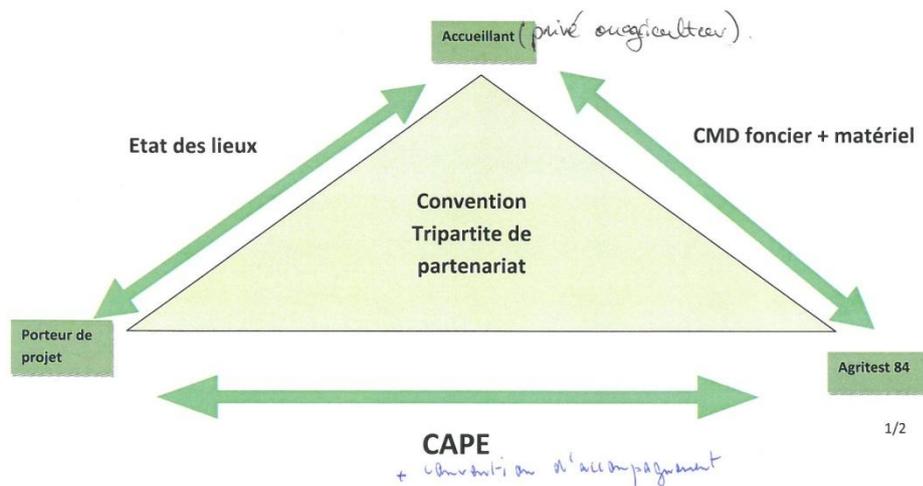
Le test agricole

Le test se ferait dans le cadre de l'Espace Test Agricole de Vaucluse, qui permet de tester une activité agricole en étant hébergé par la couveuse agricole Mosagri ou Creagri (hébergement juridique et comptable) et en bénéficiant d'un suivi technique, d'un accompagnement au projet, et d'un tutorat.

L'Espace Test Agricole et le/la porteur/se de projet sont reliés par un contrat CAPE, qui lui permet de démarrer son activité sans créer d'entreprise, en conservant ses minimas sociaux, et en étant assuré (accident du travail et responsabilité civile professionnelle). Une convention de mise à disposition du foncier est établie entre l'Espace Test Agricole et le propriétaire-accueillant et au démarrage de l'activité, un état des lieux des terrains est réalisé entre le/la porteur/se de projet et le propriétaire-accueillant. Enfin, une convention tripartite est établie entre les trois intéressés pour poser les termes de ce partenariat. Pour plus d'informations concernant le test agricole consultez la page officielle d'AgriTest84 <https://sites.google.com/site/espacetestagricole84/>



Articulation du partenariat



Pour plus de renseignements et pour une rencontre/visite du lieu, contactez :

- Anna Schwietzke, animatrice à l'Adear 84
anna.schwietzke@adear84.fr
07 82 58 56 89 / 04 90 74 19 86